



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/2005/9  
3 février 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

COMITÉ DU COMMERCE

Groupe de travail des normes de qualité  
des produits agricoles

(Soixante et unième session,  
Genève, 18-20 octobre 2005)

RAPPORT DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION

**RÉSUMÉ**

Toutes les normes et recommandations nouvelles, révisées et mises à jour de la CEE sont affichées sur le site Web de la Commission à l'adresse suivante: [www.unece.org/trade/agr](http://www.unece.org/trade/agr).

**Fruits et légumes frais**

Adoption de normes CEE-ONU révisées:

Melons (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1)

Pommes (calibrage) (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2)

Adoption de recommandations CEE-ONU révisées ou nouvelles:

Raisins de table (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1)

Pommes (caractéristiques relatives à la maturité) (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2)

Myrtilles et bleuets (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5)

Pommes de terre (TRADE/WP.7/GE.1/2004/7)

Cerises (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.3)

Pêches et nectarines (TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4)

Cèpes (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.4, TRADE/WP.7/2005/3)

Prunes (voir TRADE/WP.7/GE.1/2005/13) (suppression de la recommandation concernant les hybrides de prunes).

**Produits secs et séchés**

Adoption de recommandations CEE-ONU révisées ou nouvelles:

Tomates séchées (TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.3).

## **RÉSUMÉ** *(suite)*

Prorogation d'un an de la période d'essai:

Amandes en coque (TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.1)

Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées (TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.2).

### **Plants de pommes de terre**

Les révisions proposées dans le document TRADE/WP.7/GE.6/2005/11 concernant la norme CEE-ONU pour les plants de pommes de terre ont été adoptées.

### **Viande**

Le texte proposé en tant que norme CEE-ONU révisée pour la viande porcine n'ayant pas été reçu en temps voulu, son adoption a dû être différée.

Les normes CEE-ONU révisées pour la viande ovine et la viande de poulet ont été révisées et doivent maintenant être approuvées avant d'être publiées en version papier et sur le site Web.

### **Publications**

Le secrétariat a donné des informations sur l'état d'avancement des publications relatives aux cerneaux de noix, à la viande porcine, à la viande ovine et à la viande de poulet.

### **Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies**

Le Groupe de travail a présenté la proposition établie en coopération avec le SITPRO. Ce projet sera mis à jour en fonction des observations reçues, débattu dans le cadre du GE.1 puis transmis au Groupe de travail.

### **Révision du Protocole de Genève**

Un projet de nouveau mandat a été présenté. Les détails en seront débattus ultérieurement.

### **Préemballages**

Le Groupe de travail a fait un exposé et, après un examen plus approfondi, présentera un document officiel à la prochaine session.

### **Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent**

Le secrétariat a exposé les travaux des sections spécialisées et du Groupe de travail sur le moyen de faire référence au stade d'application des normes CEE-ONU. Le document TRADE/WP.7/2005/7 présente un résumé de l'examen de ces travaux.

### **Évaluation de l'application des normes CEE-ONU**

Le secrétariat a présenté les travaux des sections spécialisées GE.1 et GE.2 sur la manière de rendre compte de l'acceptation et de l'application des normes CEE-ONU. Le document TRADE/WP.7/2005/8 présente succinctement le résultat du débat.

### **Ateliers**

Des informations ont été fournies au sujet des ateliers, séminaires et cours de formation qui ont eu lieu en 2005.

## **Ouverture de la session**

1. La réunion s'est tenue à Genève du 18 au 20 octobre 2005. En l'absence du Président, M. David Priester (États-Unis d'Amérique), elle a été présidée par M<sup>me</sup> Viera Baricicova (Slovaquie). La session a été ouverte par M<sup>me</sup> Virginia Cram-Martos, Directrice de la Division du développement du commerce et du bois de la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU.
2. M<sup>me</sup> Cram-Martos a annoncé qu'il avait été possible en 2005 d'organiser à Tbilisi (Géorgie) un atelier commun interorganisations sur la normalisation et le contrôle de la qualité des produits horticoles faisant l'objet d'échanges internationaux. Les organisateurs étaient l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Le secrétariat avait également participé au dixième cours international de formation qui avait eu lieu à Mojmirovce (Slovaquie) sous le parrainage de l'OCDE. L'atelier avait été suivi par la conférence de l'Initiative d'Europe centrale (IEC) sur les contrôles de la qualité de commercialisation et de la sécurité sanitaire des fruits et légumes frais – différences et analogies entre les pays participant à l'IEC. M<sup>me</sup> Cram-Martos a remercié les Gouvernements géorgien et slovaque de l'appui qu'ils avaient apporté pour la préparation de ces manifestations.
3. M<sup>me</sup> Cram-Martos a informé les participants que l'Union européenne avait poursuivi l'harmonisation de ses normes avec celles de la CEE-ONU. Le secrétariat entretenait par ailleurs une bonne coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Commission du Codex Alimentarius et l'OCDE. M<sup>me</sup> Cram-Martos a également informé les participants que M. Claudio Meza avait été choisi pour remplacer le secrétaire sortant du Groupe de travail, M. Tom Heilandt, qui avait pris de nouvelles fonctions à la FAO.
4. En conclusion, M<sup>me</sup> Cram-Martos a rappelé que la CEE avait fait l'objet d'une grande évaluation indépendante. Les travaux sur l'élaboration des normes de qualité des produits agricoles avaient été notés avec approbation, ce qui signifiait que ces travaux pourraient à l'avenir bénéficier de plus de ressources selon l'issue des négociations actuelles sur la réforme de la CEE.

## **Participation**

5. Ont participé à la session des représentants des pays suivants: Allemagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Italie, Maroc, Pays-Bas, Pologne, Slovaquie, République tchèque, Royaume-Uni et Turquie.
6. La Communauté européenne était également représentée.
7. Un représentant du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a aussi participé à la session.
8. À l'invitation du secrétariat, un représentant du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes a participé à la session.

9. Un représentant de l'Organisation non gouvernementale suivante a participé à la session: COPA/COGECA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne et Confédération générale des coopératives agricoles de l'Union européenne).

### **POINT 1 Adoption de l'ordre du jour**

TRADE/WP.7/2005/1, INF.1

10. L'ordre du jour a été adopté avec les modifications dont il est fait état dans le rapport.

INF.	Document
1.	Ordre du jour provisoire
2.	Faits intéressant le Groupe de travail
3.	Protocole de Genève, point 8 b) de l'ordre du jour
4.	Rapport du dixième cours international de formation parrainé par l'OCDE, Mojmirovce, Slovaquie
5.	Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies
6.	Programme de travail pour 2005-2006

11. Les documents ci-après ont été supprimés de l'ordre du jour provisoire:

TRADE/WP.7/2005/2 – Faits intéressant le Groupe de travail survenus depuis la dernière session

TRADE/WP.7/2005/6 – Préemballages

### **POINT 2 Faits intéressant le Groupe de travail survenus depuis la dernière session**

#### **a) CEE**

12. Le secrétariat a présenté le document TRADE/WP.7/2005/INF.2 qui reproduit le débat sur les travaux du Groupe de travail tenu à la session de 2005 du Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. C'est un extrait du rapport de la neuvième session du Comité.

#### **CEFACT-ONU**

13. Le secrétariat a indiqué que le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) avait lancé, au cours d'une réunion tenue en septembre à Lyon (France), son Groupe 18 des procédés commerciaux internationaux liés à l'agriculture (le TBG-18). Celui-ci allait élaborer et tenir à jour des modèles de procédés commerciaux et des modèles d'opérations commerciales pour les transactions agricoles. Il avait principalement pour objectifs de définir, mettre au point et tenir à jour des messages EDIFACT-ONU pour la constitution de provisions et le stockage logistique, l'harmonisation des codes des marchandises et la traçabilité des données.

**b) Autres organisations****Codex Alimentarius**

14. La délégation du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a informé le Groupe de travail des faits les plus récents concernant la normalisation des fruits et légumes frais, qui étaient survenus dans le cadre de la Commission du Codex Alimentarius depuis sa vingt-huitième session, en juillet 2005.

15. La Commission avait adopté la norme Codex pour le ramboutan, telle que proposée par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV). Elle avait par ailleurs décidé de supprimer les notes de bas de page relatives à la «notification de l'acceptation» dans les normes Codex pour les fruits et légumes frais en vue de l'abrogation de la procédure d'acceptation qui figure dans le Manuel de procédure. Elle avait également décidé de demander au Comité du Codex sur les principes généraux d'étudier s'il était possible de procéder à des amendements/révisions des normes du Codex sans qu'il soit nécessaire de présenter un «descriptif de projet» pour les justifier.

16. Cette question découlait d'une demande du CCFFV d'actualiser les normes Codex pour les fruits et légumes frais, en particulier celles qui contenaient une liste de variétés. La Commission a également approuvé l'élaboration d'une norme Codex distincte pour le manioc amer en tant que nouvelle activité du Comité, étant entendu qu'une fois le travail accompli, le Comité pourrait envisager la possibilité de fusionner les deux normes en une norme unique pour le manioc.

17. S'agissant du travail en cours relatif aux pommes et aux caractéristiques relatives à la maturité/poids minimum des grappes pour les raisins de table, le représentant du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a informé les délégations que les groupes de travail sur les pommes et sur les raisins de table se réuniraient au Chili au début de février 2006. La date et le lieu exacts ainsi que les renseignements supplémentaires pertinents seraient communiqués aux membres du Codex et aux observateurs par le biais de la liste de distribution électronique du Codex (Codex-L).

**Union européenne**

18. La délégation de la Communauté européenne (CE) a présenté M. Ignacio Clavero, qui participera aux travaux des sections spécialisées et du Groupe de travail. Depuis la dernière session, la CE avait poursuivi les travaux d'harmonisation de ses normes avec celles de la CEE-ONU. Le chef de la délégation a informé les participants que des amendements avaient été apportés aux normes de la CE pour les produits suivants: avocats, asperges, pommes et prunes.

19. Les réductions de calibre prévues pour les pommes ont été reportées en juin 2008, afin d'étudier la possibilité d'incorporer la proposition relative aux critères de maturité qui avait été présentée au Groupe de travail 7.

20. Les pays tiers qui ont jusqu'à présent conclu avec la Communauté européenne un accord sur la reconnaissance des contrôles de qualité effectués par leur service d'inspection sont les suivants: Suisse, Maroc, Afrique du Sud, Israël, Inde et Nouvelle-Zélande. Des négociations sont en cours avec le Kenya, la Turquie et le Sénégal.

## Régime de l'OCDE

21. La délégation de l'OCDE a donné des informations sur les activités du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes.
22. Les brochures explicatives des normes pour les haricots, les champignons de couche (disponible en anglais et en français) et les fraises (disponible en anglais, espagnol et français) avaient été publiées. Il était possible de se procurer ces publications destinées à la vente sur le site Web de l'OCDE à l'adresse suivante: [www.oecd.org](http://www.oecd.org).
23. Des brochures explicatives étaient en cours d'élaboration pour les fruits et légumes suivants: agrumes, pommes, poires, raisins de table, concombres, pommes de terre, pistaches, noisettes et prunes, ainsi que pour la définition des catégories commerciales des melons.
24. Il était également envisagé d'établir des lignes directrices pour procéder à des essais objectifs destinés à déterminer la qualité interne et la maturité du fruit.
25. Le Régime de l'OCDE était en train de revoir son cadre opérationnel pour le contrôle de la qualité des produits exportés, qui comprenait un modèle de certificat de contrôle.
26. Les participants à la dernière session de la réunion plénière du Régime avaient décidé de proposer à la CEE d'officialiser et de renforcer la coopération entre le Régime et le Groupe de travail, et à cette fin:
  - a) De mettre au point un accord visant à renforcer leur coopération, de mettre en relief leur coopération actuelle, d'insister sur le climat de confiance qui s'est instauré entre les deux organisations, de s'accorder une reconnaissance réciproque de leurs travaux et d'en assurer la promotion;
  - b) De s'efforcer d'harmoniser les dates des réunions de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais et de la réunion plénière du Régime de l'OCDE.
27. Les participants à la réunion plénière du Régime de l'OCDE avaient exprimé l'espoir que le WP.7 accueillerait favorablement la proposition de renforcement de la coopération entre les deux organisations.
28. Un atelier commun OCDE/CEE/FAO sur la normalisation et le contrôle de la qualité des produits horticoles faisant l'objet d'échanges internationaux avait eu lieu en Géorgie en juillet 2005 (voir point 9 de l'ordre du jour).
29. Le cours international annuel de formation sur l'harmonisation de l'évaluation de la qualité des fruits et légumes, parrainé par l'OCDE et organisé par la Slovaquie, avait eu lieu en septembre 2005 (voir point 9 de l'ordre du jour).
30. La prochaine réunion plénière devait avoir lieu du 15 au 17 novembre 2005, à Paris.

### **POINT 3 Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais**

TRADE/WP.7/GE.1/2005/18

31. Le Président de la Section spécialisée, M. David Holliday (Royaume-Uni) a donné des informations sur les résultats de la cinquante et unième session de la Section. Hormis les travaux concernant les normes, le Groupe avait également débattu de différents moyens de promouvoir la consommation des fruits et légumes, de l'alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies et du stade auquel s'appliquent les normes CEE-ONU.

32. Le Président de la Section spécialisée a rappelé aux délégations que les renseignements concernant la simplification de la liste des variétés de pommes devaient lui être envoyés directement.

#### **3 a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées/nouvelles**

33. Le Groupe de travail a adopté les textes ci-après en tant que normes révisées sur proposition de la Section spécialisée:

- Melons (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1);
- Pommes (calibrage) (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2).

34. Le Groupe de travail a adopté le texte concernant les pommes intitulé: «Disposition concernant les calibres minima», qui figurait dans la recommandation, sauf la partie relative à l'homogénéité du calibre déterminé par le poids, qui en était encore à la phase d'essai.

35. Un débat sur la question de l'homogénéité du calibre déterminé par le poids (avec par la suite des tolérances en rapport avec ce calibre) aurait lieu pendant la prochaine session de la Section spécialisée à laquelle la France apporterait des informations supplémentaires.

36. La délégation des États-Unis a formulé une réserve quant à l'adoption du texte de la norme CEE-ONU pour les pommes relatif aux «dispositions concernant le calibrage» – calibre déterminé par le poids – en attendant l'achèvement des travaux sur l'homogénéité du calibre déterminé par le poids.

#### **3 b) Texte recommandé pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU**

##### **Raisins de table**

TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1

37. La Section spécialisée a proposé au Groupe de travail de modifier le texte de la recommandation CEE-ONU pour les raisins de table, s'agissant en particulier des parties relatives aux caractéristiques minimales relatives à la qualité et à la maturité.

38. Le Groupe de travail a adopté le texte pour les raisins de table (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.1) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2007.

### **Pommes (caractéristiques relatives à la maturité)**

TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2

39. La Section spécialisée a proposé que le Groupe de travail adopte en tant que norme CEE-ONU révisée l'insertion d'une partie sur les caractéristiques minimales relatives à la qualité, mais sans recommander de valeurs brix pour le moment.

40. Le Groupe de travail a adopté, pour les pommes, le texte des caractéristiques minimales relatives à la maturité (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.2) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2007.

### **Myrtilles et bleuets**

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.5

41. Le Groupe de travail a décidé de proroger d'un an, c'est-à-dire jusqu'en novembre 2006, la période d'essai de la norme pour les myrtilles et les bleuets.

42. Des recherches seraient nécessaires pour s'assurer de l'indication correcte des dénominations «myrtilles» ou «bleuets» dans différentes langues. La délégation française a indiqué qu'elle se renseignerait sur la dénomination correcte auprès de différents pays producteurs et présenterait une proposition à la session suivante de la GE.1.

### **Pommes de terre**

TRADE/WP.7/GE.1/2004/7

43. Le Groupe de travail a décidé de proroger d'un an, c'est-à-dire jusqu'en novembre 2006, la période d'essai de la norme commune pour les pommes de terre de primeur et pommes de terre de conservation (TRADE/WP.7/GE.1/2004/7) afin que les parties intéressées puissent formuler des observations.

44. La Section spécialisée a décidé de débattre d'abord du statut de la recommandation avant de proposer un quelconque amendement à la norme. L'organisation professionnelle EUROPATAT avait indiqué au secrétariat que certains de ses membres n'étaient pas favorables à une norme commune. Le Groupe de travail a demandé à la Section spécialisée d'exposer sa position à la réunion d'EUROPATAT.

45. La délégation française a proposé un certain nombre d'amendements à apporter à la norme, s'agissant en particulier des caractéristiques minimales ainsi que de l'introduction de catégories de qualité sur la base des définitions figurant dans la norme nationale de la France.

46. La Section spécialisée a décidé de créer un groupe de travail chargé d'étudier les questions relatives aux pommes de terre (membres: Allemagne, France). Toutes les délégations ont été invitées à communiquer leurs normes nationales à la délégation française et à se joindre au Groupe de travail.

### **Cerises**

TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.3

47. La Section spécialisée a proposé que la norme CEE-ONU pour les cerises (FFV-13) soit modifiée afin que la norme puisse être utilisée pour les cerises avec ou sans leur pédoncule, à condition que la peau ne laisse pas passer de jus.

48. La délégation française a demandé une nouvelle prorogation de la période d'essai jusqu'en 2007 (initialement, cette période était d'un an, c'est-à-dire jusqu'en 2006). La France était encore en train de réaliser une procédure d'essai qui devrait être menée à son terme pour la fin mai ou le mois de juin 2006.

49. Le Groupe de travail a adopté le texte pour les cerises (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.3) en tant que recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2007.

### **Pêches et nectarines**

TRADE/WP.7/GE.1/2004/25/Add.4

50. Le Groupe de travail a confirmé que la période d'essai continuait jusqu'en novembre 2006.

51. La Section spécialisée a décidé d'apporter une correction au texte de la norme et recommandation concernant les pêches et nectarines. Dans la partie relative aux prescriptions minimales relatives à la maturité, les mots «la peau étant intacte» ont été supprimés.

### **Cèpes**

TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.4

TRADE/WP.7/2005/3

52. Le Groupe de travail a adopté le texte pour les cèpes (TRADE/WP.7/GE.1/2005/18/Add.4, récapitulé dans le document TRADE/WP.7/2005/3) en tant que nouvelle recommandation CEE-ONU pour une période d'essai de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en 2007.

### **3 c) Suppression de la recommandation CEE-ONU concernant les variétés hybrides de prunes**

53. Le Groupe de travail a supprimé la recommandation CEE-ONU concernant les variétés hybrides de prunes de la norme CEE-ONU pour les prunes. La norme actuelle demeure en vigueur.

### **POINT 4 Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés**

54. Le Président de la section spécialisée, M. Csaba Gáspár (Hongrie) a donné des informations sur les résultats de la cinquante-deuxième session de la Section spécialisée et a invité les délégations à prendre des décisions concernant les normes et les recommandations qu'il est proposé d'adopter.

#### **4 a) Textes recommandés pour adoption en tant que normes CEE-ONU révisées/nouvelles**

55. Aucun texte n'a été recommandé pour adoption en tant que normes révisées ou nouvelles.

#### **4 b) Textes recommandés pour adoption en tant que recommandations CEE-ONU**

##### **Amandes en coque**

TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.1

56. À la dernière session, ce texte avait été largement modifié pour illustrer la manière dont on pouvait remanier les normes en vue d'en simplifier l'application. Les principales modifications avaient consisté à incorporer dans les caractéristiques minimales les définitions figurant dans l'annexe et à établir un lien plus étroit entre les catégories de qualité et le tableau des tolérances.

57. La délégation des États-Unis s'est déclarée en faveur des efforts de simplification des normes. Les producteurs de son pays n'étaient cependant pas favorables à la nouvelle présentation ni à la suppression des annexes.

58. La délégation française a signalé une divergence entre les documents TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.1 et TRADE/WP.7/GE.2/2005/19. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de comparer les deux textes et d'apporter des éclaircissements à la prochaine session de la Section spécialisée. Pour la délégation française, une solution pourrait consister à mettre la définition du produit entre crochets.

59. La Section spécialisée a recommandé de supprimer toutes les dispositions figurant dans les catégories de qualité, et de ne garder qu'un texte général établissant un lien entre la définition des catégories et le tableau des tolérances. Elle considérait que c'était là une conséquence logique du processus entamé l'année précédente.

60. Comme les délégations n'ont pu s'entendre sur la suppression de l'expression «année de récolte», celle-ci a été placée entre crochets.

61. Le Groupe de travail a adopté la proposition faite par la Section spécialisée de prolonger la période d'essai pour cette recommandation d'une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'en novembre 2006.

##### **Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées**

TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.2

TRADE/WP.7/GE.2/2005/9 (États-Unis)

TRADE/WP.7/GE.2/2005/10 (États-Unis)

62. La Section spécialisée a indiqué qu'une solution de compromis avait été trouvée concernant la classification des couleurs. Elle proposait de modifier l'application de cette classification de la façon suivante:

- N'appliquer aucune classification pour les amandes de pistaches, étant donné que la couleur ne serait pas visible;

- Rendre la classification facultative pour les amandes de pistaches pelées, car cette classification n'était pas utilisée comme indicateur de qualité sur tous les marchés.

63. Le Groupe de travail a approuvé la proposition faite par la Section spécialisée de prolonger la période d'essai jusqu'en novembre 2006.

#### **Tomates séchées**

TRADE/WP.7/GE.2/2005/19/Add.3

64. Suite à une proposition présentée par la Section spécialisée, la teneur maximale en eau pour les tomates séchées «à teneur en eau élevée» a été portée de 35 à 50 % pour tenir compte des nouveaux produits mis sur le marché. D'autres modifications apportées au texte avaient pour but de l'aligner sur la norme-cadre.

65. Le Groupe de travail a adopté la proposition présentée par la Section spécialisée de soumettre la nouvelle recommandation CEE-ONU pour les tomates séchées à une période d'essai de deux ans, c'est-à-dire jusqu'en novembre 2007.

#### **4 c) Suppression du terme «(fruits)» du titre de la Section spécialisée**

66. Le Groupe de travail a adopté la proposition de modifier le titre de la «Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)» qui s'appellera désormais «Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés».

#### **POINT 5 Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre**

TRADE/WP.7/GE.6/2005/11

67. Le Président de la Section spécialisée, M. Pier Giacomo Bianchi (Italie) a donné des informations sur les résultats de la trente-cinquième session de la Section spécialisée.

- Propositions tendant à modifier la norme;
- Autres activités de la Section spécialisée;
- Aperçu des autres questions en cours d'examen en vue d'éventuels amendements;
- Réunions du bureau élargi en 2005 et programme d'activité pour 2006.

#### **5 a) Texte recommandé pour adoption en tant que norme CEE-ONU révisée**

68. Le Groupe de travail a adopté le texte figurant dans les documents TRADE/WP.7/2005/4 et TRADE/WP.7/2005/4/Add.1 en tant que norme CEE-ONU révisée pour les plants de pommes de terre. Ces documents contiennent les modifications suivantes:

- Gale plate;
- Tolérances à destination;
- Définition de l'enroulement;
- Fourchette des calibres;

- Ravageurs/maladies dont les plants de pommes de terre doivent être exempts (nématode *dytyleucus destructor* de la pomme de terre);
- Unités de présentation/contenant;
- Dispositions concernant la présentation;
- Inspection visuelle ou essais;
- Traçabilité;
- Amélioration de l'annexe IX (échantillonnage);
- Définition de l'autorité désignée;
- Tableau récapitulatif des tolérances.

69. L'annexe résumant les prescriptions de la norme a donc été modifiée pour faciliter la consultation et la comparaison avec les normes nationales.

#### **5 b) Information sur les réunions du bureau élargi**

70. Le Président a déclaré qu'à la suite de l'invitation des autorités allemandes une réunion du bureau élargi aurait lieu à Rostock du 24 au 27 octobre 2005. Il a remercié les autorités allemandes d'organiser cette réunion. Un certain nombre de questions y seraient débattues, ce qui conduirait à une nouvelle amélioration de la norme. Il s'agirait notamment des questions suivantes:

- Règles d'arbitrage/règlement des différends;
- La notion d'organisme vivant modifié (OVM) dans la norme;
- Images concernant la gale commune et la gale plate;
- Application de la norme (compte tenu des modifications régulières);
- Référence à la norme CEE-ONU sur l'étiquette;
- Notion de descendance directe;
- Examen de l'annexe VI (essais comparatifs);
- Homogénéité et taille du lot;
- Échange d'informations sur les pratiques de prélèvement d'échantillons pour l'inspection des tubercules;
- Communication sur la PTNRD;
- Communication sur la distribution du TSWV;
- Liste des ravageurs et maladies.

71. Un prototype de séminaire de deux jours a été mis au point. Il sera offert aux pays désireux d'améliorer leur production de plants de pommes de terre ou aux pays importateurs désireux d'être mieux informés pour commander des plants de pommes de terre à d'autres pays.

72. Au nom de la Section spécialisée, le Président a exprimé sa gratitude à M. Tom Heilandt. Il a également mentionné que l'ancien Vice-Président, M. Pierre Miauton (Suisse) s'était retiré. À la dernière session, M. Willem Schrage (États-Unis d'Amérique) a été élu Vice-Président.

73. La Section spécialisée devrait tenir sa trente-sixième session du 20 au 22 mars 2006.

#### **POINT 6 Section spécialisée de la normalisation de la viande**

74. En l'absence du Président, le secrétariat a informé le Groupe de travail des résultats de la quatorzième session de la Section spécialisée. Il avait reçu les dernières corrections concernant les textes des normes pour la viande de poulet et la viande ovine. Il était en train de les incorporer dans les textes définitifs et procéderait à leur publication (voir point 7).

##### **6 a) Norme CEE-ONU révisée pour la viande porcine**

75. Comme la publication sur la viande porcine n'avait pas été soumise en temps voulu au secrétariat, elle n'avait pu être traduite et soumise pour adoption par le Groupe de travail. Le secrétariat se mettrait directement en contact avec le Président afin de trouver la meilleure solution pour accélérer les opérations et achever la mise au point de la publication.

##### **6 b) Réunion des rapporteurs**

76. Les rapporteurs pour la viande de dinde se sont réunis à Varsovie les 28 et 29 juin 2005.

77. Le Président du Groupe de travail a demandé au secrétariat d'encourager la participation de la Section spécialisée de la normalisation de la viande aux futures réunions du Groupe de travail.

#### **POINT 7 Publications**

##### **7 a) Normes CEE/ONU pour la viande**

78. Le secrétariat a rendu compte de l'état des publications des normes mises à jour pour la viande bovine, la viande ovine et la viande de poulet et de la nouvelle norme pour la viande de lama.

79. La norme CEE-ONU pour la viande bovine avait été publiée en anglais, français et russe.

80. Le projet de norme CEE-ONU pour la viande ovine avait été distribué pour observations. La date limite pour les faire parvenir avait été fixée au 30 septembre 2005. Le secrétariat était en train de préparer le texte définitif qui serait transmis au Président pour approbation finale. Le document serait ensuite envoyé pour traduction, impression et publication.

81. Le projet de norme CEE-ONU pour la viande de poulet avait été lui aussi distribué pour observations. La date limite pour les faire parvenir avait été également fixée au 30 septembre.

Quelques observations avaient été reçues, et elles avaient déjà été incorporées dans le texte définitif. Le document avait été envoyé pour traduction en français et en russe; il pourrait ensuite être publié.

82. En raison d'un changement de priorités, la publication de la norme CEE-ONU pour la viande de lama a été remise à plus tard.

#### **7 b) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail**

83. En raison d'un changement de priorités au sein du secrétariat, cette brochure serait publiée en couleur au début de 2006.

#### **7 c) Code des couleurs pour les cerneaux de noix**

84. Le Groupe de travail a remplacé le titre initial de la publication «Colour Gauge for Walnut Kernels» par un nouveau titre: «Colour for Walnut Kernels» (en français, Code des couleurs pour les cerneaux de noix).

85. Le secrétariat a informé les délégations des progrès accomplis dans la mise au point du Code des couleurs pour les cerneaux de noix. Pour des raisons techniques, administratives et budgétaires, la publication avait été retardée. Le texte était prêt à être imprimé et serait publié au début de 2006.

86. La délégation de l'OCDE a offert d'aider le secrétariat à trouver le moyen d'imprimer cette publication.

87. La délégation des États-Unis aimerait recevoir un exemplaire du texte définitif avant qu'il ne soit imprimé.

### **POINT 8 Questions générales concernant les travaux du WP.7 et de ses sections spécialisées**

#### **8 a) Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies** TRADE/WP.7/2005/INF.5

88. Le Groupe de travail sur le certificat de contrôle a préparé une proposition en coopération avec le SITPRO, l'organisme britannique pour la simplification des procédures du commerce international. La proposition vise à aligner le certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies et à prévoir des feuilles annexes pour que plusieurs lots de produits puissent être inclus sur le certificat.

89. Le Groupe de travail a débattu des renseignements fournis dans le document TRADE/WP.7/2005/INF.5. Le document de synthèse serait publié séparément sous la cote TRADE/WP.7/2005/9/Add.2. Le certificat de contrôle n'était pas encore jugé prêt à être adopté.

90. À l'issue du débat, la délégation du Royaume-Uni a présenté des modifications à apporter à la note d'information, comme suit:

- Remplacer les deux derniers points noirs qui apparaissent dans le document INF.5 par le texte suivant: «Certains services officiels de contrôle appliquent des systèmes dans lesquels l'inspecteur signe et tamponne le certificat de contrôle pour attester que les vérifications de conformité ont été effectuées conformément à un système agréé de contrôle d'assurance de la qualité. Dans ce cas, le prélèvement d'échantillons supplémentaires n'est pas systématiquement nécessaire et le texte figurant dans la case 17 ne convient pas. Le Groupe de travail a demandé aux sections spécialisées GE.1 et GE.2 d'étudier le moyen de régler la question.».

91. La délégation des Pays-Bas a fait observer que l'autocontrôle était depuis longtemps une réalité dans les échanges commerciaux et une pratique courante; la certification du contrôle ne pouvait être le fait des seuls organismes gouvernementaux.

92. La date limite pour communiquer des observations au sujet du certificat de contrôle et des notes d'orientation à la délégation du Royaume-Uni avait été fixée au 31 janvier 2006.

93. La représentante du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires a informé les délégations que le CCFV avait également inscrit à son programme de travail l'examen des Directives pour le contrôle de la qualité des fruits et légumes frais, qui comportaient une ébauche de certificat de contrôle établie sur la base du certificat actuel de la CEE/OCDE. Elle a également informé les délégations que la question de l'Inspection en fonction de l'appréciation du risque serait débattue à la prochaine session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des aliments. L'ordre du jour provisoire de la réunion était affiché sur le site Web du Codex à l'adresse suivante: <http://www.codexalimentarius.net>.

**8 b) Mandats du Groupe de travail et des sections spécialisées  
(Révision du Protocole de Genève)**  
TRADE/WP.7/2005/INF.3

94. Le secrétariat a présenté au Groupe de travail le document INF.3, Revision of the Geneva Protocol. Ce document était distribué pour information (en anglais seulement).

95. Le Groupe de travail des méthodes de travail rendrait compte de ses débats sur l'actualisation du cadre dans lequel le Groupe de travail et ses sections spécialisées fonctionnait et de l'état d'avancement de la révision des méthodes de travail.

96. La délégation allemande a demandé que soient distribués à la fois la version actuelle du Protocole et le projet proposé dans le document TRADE/WP.7/2005/INF.3.

97. La délégation suisse a demandé que des exemplaires du projet soient distribués dans les trois langues officielles de la Commission.

98. La délégation de l'Union européenne a déclaré que le processus d'adoption du Protocole n'était toujours pas clair (qui, quand, modalités du vote, etc.) et a demandé que le secrétariat étudie le meilleur moyen de procéder (en ne se basant pas uniquement sur les débats au niveau du WP.7). Cette tâche devrait-elle incomber aux gouvernements? Il a été demandé au secrétariat de présenter sa proposition dans les meilleurs délais.

### **8 c) Préemballages**

99. Le Groupe de travail (États-Unis, Communauté européenne, Allemagne, France et République tchèque) a retiré le document TRADE/WP.7/2005/6 de l'ordre du jour.

100. S'exprimant au nom du Groupe de travail, la délégation allemande a fait un exposé sur les emballages et expliqué les difficultés rencontrées pour parvenir à un consensus sur plusieurs points. Le Groupe de travail a proposé que le débat sur les définitions et la poursuite des travaux s'inscrivent dans le cadre de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais. Le secrétariat a envoyé une copie de cet exposé aux chefs de délégation.

### **8 d) Stade auquel les normes CEE-ONU s'appliquent**

TRADE/WP.7/2005/7

101. Le secrétariat a présenté les travaux des sections spécialisées (GE.1 et GE.6) et du Groupe de travail sur le stade auquel s'appliquent les normes CEE-ONU. Le document TRADE/WP.7/2005/7 en est un résumé.

### **8 e) Évaluation de l'application des normes CEE-ONU**

TRADE/WP.7/2005/8

102. Le secrétariat a présenté les travaux des sections spécialisées GE.1 et GE.2 concernant une proposition de l'Allemagne relative à la manière de rendre compte de l'acceptation et de l'application des normes CEE-ONU. Le document TRADE/WP.7/2005/8 en est un résumé.

103. La délégation française a demandé au secrétariat d'expliquer comment cela pourrait être incorporé dans le cadre de la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11).

104. La délégation des États-Unis a demandé que les normes CEE-ONU ne s'appliquent que dans le commerce international – c'est-à-dire entre les pays et non dans les pays. Cette demande a suscité une large concordance de vues, mais c'était aux pays qu'il appartenait de décider s'ils voulaient eux-mêmes les appliquer sur le plan interne.

105. La description des produits a fait l'objet d'un large débat. De l'avis général, cette question devait être précisée par le Groupe de travail. Celui-ci a déclaré que toutes les sections spécialisées devaient se pencher sur la question.

### **8 f) Examen des travaux du Groupe de travail**

106. Étant donné le petit nombre de réponses reçues, le secrétariat allait redistribuer aux délégations le projet de questionnaire qui avait été établi en vue d'un examen des travaux du **Groupe de travail** et de ses sections spécialisées. Ce document avait déjà été publié en tant qu'additif au rapport de la session de 2004 du **Groupe de travail**. Voir le document TRADE/WP.7/2004/10/Add.1.

## **POINT 9 Ateliers/séminaires/cours de formation**

### **Géorgie**

107. M<sup>me</sup> Viera Baricicova (Slovaquie) et M<sup>me</sup> Sylvie Poret (OCDE) ont donné au **Groupe de travail** des informations au sujet de l'Atelier conjoint OCDE/CEE/FAO sur la normalisation et le contrôle de la qualité des produits horticoles faisant l'objet d'échanges internationaux, qui a eu lieu à Tbilissi (Géorgie) du 4 au 8 juillet 2005.

108. Elles l'ont informé du rôle de la normalisation et de son impact sur les marchés ainsi que sur les programmes internationaux de normalisation. Elles ont abordé la question de l'interprétation des normes CEE-ONU/OCDE dans le cas des pommes et des tomates. Des échanges de vues ont eu lieu au sujet de la mise en évidence des problèmes qui se posaient dans le secteur horticole des pays participants et des solutions qu'il serait possible d'y apporter (table ronde) ainsi que des possibilités de coopération future dans la région. Plus de 30 participants du secteur privé et du secteur public d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie et de la République de Moldova ont participé à l'atelier.

### **Slovaquie**

109. Le dixième cours international de formation sur l'harmonisation de l'évaluation de la qualité des fruits et légumes, parrainé par l'OCDE, avait eu lieu du 12 au 14 septembre 2005 à Mojmirovce (Slovaquie).

110. Le programme avait essentiellement porté sur l'interprétation et l'application des normes de qualité. Les normes de qualité CEE-ONU et OCDE qui avaient été présentées portaient sur les mangues, les kiwis et les pommes de terre. Un exposé avait également porté sur les méthodes de culture, les variétés et la production mondiale de mangues.

111. Les participants ont visité le centre de distribution de Billa à Senec et AGRO – Macaj – producteur de légumes à Kralova pri Senci.

112. Le dernier jour du cours a été principalement consacré à la formation permanente des inspecteurs.

113. Le programme comportait les exposés suivants:

- Nouveau système d'application du règlement CE n° 1148/2001 aux opérateurs exemptés, RIK – Inge Clavaux, Pays-Bas.
- Utilisation de techniques d'imagerie numérique pour faciliter l'interprétation et l'harmonisation des normes de qualité – Alex Gurvich, Israël.
- Autorisation des inspecteurs pour les fruits et légumes – Alena Kosková, République tchèque.
- Système de formation des inspecteurs du HMI – Lauren East, Royaume-Uni.

- Information sur les activités du Régime de l'OCDE après la réforme  
– Viera Baricicova, Slovaquie.

114. Le cours de formation a réuni 48 participants de 17 pays (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, France, Hongrie, Israël, Lettonie, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni et Slovénie) et 33 inspecteurs des administrations vétérinaires et alimentaires de la Slovaquie au niveau de l'État et à celui des districts.

115. Des représentants de l'OCDE, de la CEE et de la Commission européenne étaient présents.

116. Tous les participants ont réussi un examen final sur l'évaluation de la qualité des produits étudiés et reçu un certificat de participation au cours de la réception donnée par le Ministère slovaque de l'agriculture.

117. Le prochain cours international de formation aura normalement lieu du 19 au 22 juin 2006.

### **Autres réunions**

118. La délégation allemande a informé les délégations au sujet de la Réunion internationale sur la qualité qui avait eu lieu à Bonn, en février 2005.

119. La délégation du Royaume-Uni a informé les délégations au sujet de l'atelier sur les contrôles de la qualité des produits agricoles qui devait avoir lieu à l'Horticultural Marketing Inspectorate (HMI), très probablement en septembre 2006.

### **POINT 10 Questions diverses**

#### **Débat sur l'application et la coopération avec d'autres organisations**

120. Le **Groupe de travail** a été informé de l'évaluation externe de la CEE et s'est félicité des recommandations préliminaires.

121. Le Groupe de travail a déclaré que le commerce international des produits agricoles offrait aux pays à faible revenu de la région de la CEE de vastes perspectives d'emploi et de croissance économique par les exportations et pourrait créer des emplois, procurer des devises et favoriser les investissements étrangers directs. Étant donné l'importance de ce secteur pour certains États membres de la CEE dans lesquels l'agriculture fournit jusqu'à 40 % du PIB, il était important qu'il participe pleinement aux filières logistiques internationales. Il était également dans l'intérêt de tous les États membres qui appliquent les normes de qualité des produits agricoles de la CEE-ONU de favoriser l'application des normes dans un aussi grand nombre de pays que possible, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors de la région, car la transparence des marchés s'en trouverait accrue, aussi bien à l'exportation qu'à l'importation.

122. Compte tenu des informations qui précèdent, le Groupe de travail et le secrétariat avaient l'un et l'autre reçu de nombreuses demandes pour des activités de renforcement des capacités ainsi que des actions de nature à mieux faire connaître les normes.

123. Le Groupe de travail souhaiterait donc:

- Que les normes relatives à la qualité fassent l'objet d'une promotion beaucoup plus active, en particulier dans les pays qui ne les ont pas encore appliquées;
- Que les actions en faveur d'un renforcement des capacités et de l'application des normes reçoivent un plus large soutien dans les États membres moins avancés;
- Que soit réalisée une étude des diverses possibilités de renforcement de la coopération avec d'autres organisations internationales, l'OCDE et la FAO par exemple, grâce à des activités qui pourraient comporter des programmes de travail, manifestations et programmes de renforcement des capacités réalisés en commun.

124. Conscient que de telles actions ne pouvaient être réalisées avec les ressources existantes, le Groupe de travail a recommandé au secrétariat et à la Commission économique pour l'Europe d'envisager activement de leur allouer des ressources additionnelles.

## **POINT 11 Programme de travail**

### **11 a) Calendrier des réunions**

125. Le Groupe de travail a pris note du calendrier provisoire des réunions des sections spécialisées et du Groupe de travail pour 2006. Si l'une ou l'autre des dates proposées ne leur convenait pas, les délégations ont été invitées à le faire savoir au secrétariat dans les meilleurs délais.

126. La délégation des États-Unis a demandé au secrétariat d'inscrire les réunions des groupes de travail au calendrier des réunions. Cela favoriserait la participation et éviterait des démarches administratives aux délégations.

### **Calendrier provisoire des réunions pour 2006**

<b>Réunion</b>	<b>Session</b>	<b>Lieu</b>	<b>Date</b>
Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1)	52	Genève	15-19 mai <sup>1</sup>
Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (GE.2)	53	Genève	12-16 juin <sup>2</sup>
Section spécialisée de la normalisation des plants de pommes de terre (GE.6)	36	Genève	20-22 mars
Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11)	15	Brisbane, Australie	19-24 avril <sup>3</sup>
Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)	62	Genève	6-9 novembre

<sup>1</sup> Les groupes de travail auront la possibilité de se réunir le 15 mai 2006.

<sup>2</sup> Les groupes de travail auront la possibilité de se réunir le 12 juin 2006.

<sup>3</sup> Les dates devraient être synchronisées avec celles du Congrès mondial de la viande (Australie).

## 11 b) Travaux futurs

127. Le Groupe de travail a examiné son programme de travail (TRADE/WP.7/2005/INF.6) et y a apporté quelques modifications. La version mise à jour du programme ainsi qu'un projet d'ordre du jour pour la prochaine session du Groupe de travail seront publiés sous la forme d'additifs au présent rapport (TRADE/WP.7/2005/9/Add.3).

### POINT 12 Élection du bureau

128. Conformément au règlement intérieur et à l'usage, le Groupe de travail doit élire un président et deux vice-présidents. À sa soixante et unième session, il avait élu le bureau suivant:

Président: M<sup>me</sup> Viera Baricicova (Slovaquie)

Vice-Présidents: M. Csaba Gáspár (Hongrie), M<sup>me</sup> Niina Kauhajarvi (Finlande).

### POINT 13 Adoption du rapport

129. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa soixante et unième session, rédigé sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

Les additifs ci-après ont été publiés séparément:

TRADE/WP.7/2005/9/Add.1 – Révision du Protocole de Genève

TRADE/WP.7/2005/9/Add.2 – Alignement du certificat de contrôle sur la formule-cadre des Nations Unies

TRADE/WP.7/2005/9/Add.3 – Programme de travail

TRADE/WP.7/2005/9/Add.4 – Ordre du jour provisoire de la soixante-deuxième session.

Les communications doivent être adressées au secrétariat sur disquette envoyée par la poste à l'adresse suivante:

Spécialiste des normes alimentaires  
Division du commerce de la CEE  
Palais des Nations  
1211 Genève 10

Téléphone: (41) 22 917 1265

Télécopie: (41) 22 917 0629

Ou par courrier électronique à: [agristandards@unece.org](mailto:agristandards@unece.org).

Les documents établis pour toutes les réunions peuvent être consultés sur notre page d'accueil: <http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm>.

-----